

Fédération
Française du
Sport Automobile **FFSA**



CORSA
Comité Régional de Sport Automobile

RONDE DE SAINTE SUZANNE

20 & 21 Février 2010

Règlement Particulier



TELESURVEILLANCE & VIDEO-SURVEILLANCE
SITE PROTEGE PAR

S.A.R.L.
TEL. 0262.97.50.70 * FAX. 0262.97.50.71
C.r.a. 0262.97.50.72

A.S.A. de Bourbon

83, Lotissement CHAY-PAK-THING 97470 SAINT-BENOÎT
Tél. : 06 92 85 08 30 – Fax : 02 62 50 46 65



RONDE DE SAINTE SUZANNE

Programme et Horaire

Mercredi 20 Janvier 2010	Parution du règlement – Ouverture des engagements
Lundi 8 Février 2010	Clôture des engagements
Samedi 13 Février 2010 De 10h00 à 20h00	1 ^{ère} session de reconnaissances ES 1/3/5: La Renaissance , ES 2/4/6: Dioré ,
Dimanche 14 Février 2010 De 10h00 à 20h00	2 ^{ème} session de reconnaissances ES 1/3/5: La Renaissance , ES 2/4/6: Dioré ,
Mercredi 17 Février 2010	Publication de la liste des engagés
Samedi 20 Février 2010 De 15h00 à 19h00 De 15h30 à 20h00	Vérifications administratives et techniques (Briefing écrit remis aux concurrents) Aire Foraine Piton Sainte Suzanne (À coté du stade de Foot) Mise en Parc Fermé Aire foraine Sainte Suzanne
Samedi 20 Février 2010 20h00 21h00	1 ^{ère} réunion du Collège des Commissaires Sainte Suzanne Publication de la liste des équipages admis au départ Sainte Suzanne
Dimanche 21 Février 2010 07h50 13h38	Départ de la 1 ^{ère} étape Aire Foraine Sainte Suzanne Arrivée finale de la 1 ^{ère} étape Parc Fermé Aire Foraine Sainte Suzanne
A partir de 14h00	Vérifications finales Aire foraine Sainte Suzanne
A partir de 14h30	Publication des résultats finaux provisoires du rallye Sainte Suzanne
A partir de 15h00	Publication des résultats finaux définitifs du rallye Sainte Suzanne
A partir de 15h15	Remise des prix Sainte Suzanne

Article 1 – Organisation

L'Association Sportive Automobile de Bourbon (A.S.A.B.) organise les 20 & 21 Février 2010, une épreuve automobile régionale dénommée :

RONDE DE SAINTE SUZANNE

Le présent règlement a été enregistré par le CORSA Réunion sous le permis d'organisation n° 1908-10-01 en date du 23/12/2009 et par la F.F.S.A. sous le permis d'organisation n° en date du /02/2010.



RONDE DE SAINTE SUZANNE

Comité d'Organisation

Président :

Serge AUTALE

Membres : **Béatrice TRICARD**

Blandine MACAGNANGA

Emmanuelle COCHARD

Emmanuelle MENTRE

Michèle HOARAU

Rosabelle HOAREAU-POTHIN

Daniel PAYET

Denis HOARAU

Emmanuel MENTRE

Fabien GIGAN

Ilias PANCHBAYA

Jean François HOARAU

Lilian ETHEVE

Nicol COCHARD

Pascal CHATEAU

Patrick FONTAINE

Organisateur technique

A.S.A. DE BOURBON – 83, LOT CHAY PAK THING - RIVIERE DES ROCHES 97470 SAINT-BENOÎT

Secrétariat du rallye

A.S.A. DE BOURBON



83, Lotissement CHAY PAK THING

97470 SAINT-BENOÎT

E-mail : serge.autale@wanadoo.fr

Tél. : 06 92 85 08 30 ou 85 03 77

Tél. / Fax : 02 62 50 46 65 ou 51 32 31

Permanences du rallye

Samedi 20 Février 2010 Aire Foraine de Sainte Suzanne

De 15h00 à 20h30

Vérifications administratives et techniques

Accueil des Officiels

Dimanche 21 Février 2010 Sainte Suzanne

De 07h00 à 16h00

Secrétariat, Direction de Course

Collège des Commissaires Sportifs

Classement informatique

Le Comité d'Organisation de l'A.S.A. de Bourbon remercie pour leur concours :

Nos partenaires :

Les municipalités de Sainte Suzanne et de Saint André

Joël Technic Auto - Réunion Sécurité - Garage S.C.F. – Mogatole - Bad Panther

Ecole de Conduite CHATEAU – FCOMPETITION.

Stations Olvas de St André – Total Bouvet Saint Benoît – Elf St Benoît

Caltex la Cocoteraie de Saint André. Le Conseil Général

Ainsi que :

La Préfecture de la Réunion

La Direction Départementale de l'Équipement

La Direction Régionale de la Jeunesse et des Sports

Le Groupement de Gendarmerie du Sud de l'Océan Indien - La presse écrite et audiovisuelle

La Sous-préfecture de Saint Benoît

La Direction Départementale de la Sécurité Publique

La Direction des Infrastructures Départementales



RONDE DE SAINTE SUZANNE

Le service médical de l'Epreuve

L'ensemble des bénévoles de la Réunion officiant avant – pendant – et après l'épreuve.

Les riverains des épreuves spéciales pour leur compréhension et leur coopération.

1.1p. Officiels

Président du Collège des Commissaires Sportifs	M. Pascal PARIS	Licence n° 17498
Membres du Collège des Commissaires Sportifs	M. Rosabelle HOAREAU	Licence n° 126725
	M. Christian MARTIN	Licence n° 35423
Secrétariat du Collège	M. Edith PARIS	Licence n° 17497
Directeur de Course	Mlle Emmanuelle COCHARD	Licence n° 13796
Adjoints à la Direction de Course		
<i>PC Course</i>	M. Patrick CLAIN	Licence n° 79611
	M. Philippe MAUNIER	Licence n° 85757
<i>Vérifications administratives et techniques</i>	Mlle Nathalie AGATHE	Licence n° 34374
<i>Départs – Arrivées – Parc Fermé</i>	M. Denis ORBOIN	Licence n° 45187
<i>Parcs d'Assistance et Regroupement</i>	M. Patrick PORET	Licence n° 13795
<i>Tricolore - Fermeture de route</i>	M. Serge AUTALE	Licence n° 13793
	M. Lilian ETHEVE	Licence n° 13740
<i>Observateur du CoRSA.R</i>	M. Jean Pierre OLLIVIER	Licence n° 21076
Directeurs de Course – Délégués aux Epreuves Spéciales	M. Denis HOARAU	Licence n° 13787
	M. Thierry DEBERGE	Licence n° 33741
	M. Patrick AGATHE	Licence n° 19014
Chargés des Relations avec les Concurrents	M. Béatrice TRICARD	Licence n° 25363
	Mme Marie-Jo MARTIN	Licence n° 49323
Commissaire Technique Responsable	M. Jean Patrick BEGUE	Licence n° 57167
Commissaires Techniques	M. Alain HOARAU	Licence n° 13451
	M. Alain VILLE	Licence n° 172112
	M. Alexis KLING	Licence n° 173569
	M. Raymond LE TOULLEC	Licence n° 173570
	M. POTHIN Cédric	Licence n° 149040
	M. DALHED Djounaid	Licence n° 156199
Chargé des classements informatiques	M. Bertrand MARTIN	Licence n° 195296
Organisateur Technique	L'A.s.a de Bourbon (Référént Nicol COCHARD)	Licence n° 13797
Chargé des relations avec la presse	M. Serge AUTALE	Licence n° 13793
Médecin en chef	M. Richard RAMILISON	Indépendant

Règlement standard F.F.S.A : A l'exception des membres du collège de l'épreuve, tous les officiels figurant sur le règlement du rallye, et éventuellement ceux du rallye de doublure, et inversement, sont déclarés en tant que « Juge de fait » pour la constatation visuelle de l'infraction dont il seraient témoins, portant notamment sur : Chauffe ou réglementation des pneumatiques, assistance, itinéraire du rallye, comportement anti-sportifs, etc. Il devront notifier par rapport écrit leur constatation au Directeur de course, dans les plus brefs délais.



RONDE DE SAINTE SUZANNE

1.2p. Eligibilité

La **Ronde de Sainte Suzanne** hors championnat de la Réunion :

- Hors Coupe de France 2010
- Hors Challenge Promo du Comité Régional du Sport Automobile de la Réunion

1.3p. Vérifications

Les vérifications administratives et techniques auront lieu à l'aire Foraine de Sainte Suzanne le **Samedi 20 Février 2010** de **15h00 à 20h00**.

Les équipages engagés seront informés des heures de convocation pour les vérifications administratives par la presse écrite (JIR et/ou Le Quotidien et sites com.) du mercredi ou jeudi précédant l'épreuve.

Les équipages qui feront l'objet de retard lors des vérifications se verront infliger les pénalités suivantes :

- Jusqu'à 30 minutes de retard	15 €
- De 31 minutes à 1 heure de retard	30 €
- Par heure supplémentaire de retard	15 €

Les vérifications finales auront lieu au Parc Fermé d'Arrivée. Les contrôles faisant l'objet d'un démontage seront effectués au Garage S.C.F. Le prix de la main horaire est fixé à 45,00 € TTC.

Article 2 P– Assurances

L'organisateur a contracté une assurance telle que requise.

Article 3 P – Concurrents et Pilotes

3.1p. Demande d'engagement – Inscriptions

3.1.5p. Toute personne qui désire participer à l'épreuve **RONDE DE SAINTE SUZANNE**

doit adresser au secrétariat du rallye (cf. page 3), cachet de La Poste faisant foi, la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée avant le **8 Février 2010 à 24H00**.

En revanche, pour des raisons pratiques de rapprochement géographique, il est préférable que les concurrents se rendent aux points ci-dessous :

- Chez Auto-école CHATEAU – 75 rue Maingard à St André du **20/01 au 08/02/10**.
- Chez « FM COMPETITION » Zone des sables Etang Salé du **20/01 au 08/02/10**.
- Chez « FM COMPETITION » à Saint André à compter du **20/01 au 08/02/10**.
- Chez « Garage S.C.F » à Saint-Benoît à compter du **20/01 au 08/02/10**.
- Chez « John's Electronic » à Saint-Pierre à compter du **20/01 au 08/02/10**.
- Par E-mail serge.autale@wanadoo.fr à compter du **20/01 au 08/02/10**.
- Par télécopie au : 0262 50 46 65 du **20/01 au 08/02/10**.

AVIS AUX CONCURRENTS :

Aucune dérogation ne sera accordée concernant la date limite des engagements. Les engagements des concurrents d'une coupe de marque inscrite au rallye seront prioritaires pour autant qu'ils soient reçus le lundi précédent la date de clôture.

3.1.10p. Le nombre des engagés est fixé à **120 voitures** au maximum. En cas de dépassement, une liste d'attente sera établie, dans l'ordre chronologique de réception des demandes d'engagement et la confirmation de participation ne pourra ce décider qu'à l'issue des vérifications administratives et/ou techniques.

3.1.11p. Les droits d'engagement sont fixés :

- a) avec publicité facultative des organisateurs :

Droit d'engagement y compris challenge Promo: **300,00 €**

- b) sans publicité facultative des organisateurs : Double tarif



RONDE DE SAINTE SUZANNE

3.1.12p. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée :

- du montant des droits d'engagement
- de deux (2) photos d'identité récentes et nettes des deux membres de l'équipage
- d'une photocopie du permis de conduire des deux membres de l'équipage
- d'une photocopie de la licence 2010 du concurrent, des deux membres de l'équipage
- d'une lettre d'autorisation du propriétaire du véhicule
- d'une photocopie du certificat d'immatriculation du véhicule (carte grise)
- d'une photocopie de la première page du passeport technique du véhicule

Les classes et groupes doivent être conformes à la réglementation en vigueur et mentionnée obligatoirement sur la fiche d'engagement par chaque concurrent.

Tout engagement non accompagné du règlement ne sera pas pris en compte.

3.2p. Equipages – Conforme au règlement standard F.F.S.A

3.3p. Ordre de départ

3.3.1p. Pour la première étape du rallye, le départ sera donné dans l'ordre des numéros de compétition, le plus petit partant en tête.

Pour les étapes suivantes, le départ sera donné dans l'ordre du classement provisoire, pénalités routières comprises, avec possibilité de reclassement des pilotes prioritaires, ou autres par mesure de sécurité.

3.3.2p. L'attribution de ces numéros se fera dans l'ordre croissant, en respectant l'ordre suivant :

Série 1 : Pilotes classés par la FIA (priorité A)

Série 2 : Pilotes classés par la FIA (priorité B)

Série 3 : Pilotes prioritaires FFSA Rallyes (priorité A)

Série 4 : Pilotes prioritaires FFSA Rallyes (priorité B)

Série 5 : Pilotes désignés comme performants par l'organisateur en fonction de leurs résultats précédents

Série 6 : **Tous les autres pilotes dans l'ordre croissant des classes suivantes :**

A8W, A7S, A7K, A8, R3, GT10, N4, A6K, R1A, R1B, R2B, R2C, R3C, R3D, R3T, R2, A7, F214, Z, N3, GT9, A6, A5K, F213, N2, F212, R1, N1, F211

Dans chaque classe, il sera tenu compte des performances des équipages (pilotes et voitures) ainsi que du classement des pilotes dans les divers championnats, coupes ou trophées.

Article 4 – Voitures et équipements

4.1p. Voitures autorisées

Sont autorisées les voitures homologuées, à la date des vérifications, qui répondent aux prescriptions de l'annexe « J » du code sportif international pour les voitures de tourisme (Groupe A), y compris WRC, Super 2000, Kit-car Super 1600, les voitures du groupe « R » (R1A, R1B, R2B, R2C, R3C, R3D, R3T) les voitures du groupe « N » et aux prescriptions de la F.F.S.A pour les voitures des groupes F2000 (incluses les F2000 spéciales), FRC, FA, FN, GT, de série 2 roues motrices.

4.2p. Pneumatiques

Pas de règlement pneumatique en vigueur en régional 2010

4.3p. Assistance

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

4.3.1.2p. Pendant toute la durée du rallye, l'assistance d'une voiture concurrente ne peut être faite qu'à l'intérieur des parcs d'assistance.

Cependant, les membres de l'équipage, n'utilisant que le seul équipement à bord de la voiture et sans aucune aide extérieure, peuvent effectuer un travail d'assistance sur la voiture à tout moment autre que lorsque cela est spécifiquement interdit (régime de parc fermé).

Cette intervention devra obligatoirement être effectuée sur l'itinéraire exact du rallye, ou sur des aires dégagées adjacentes sous réserve que la voiture soit directement visible par un observateur circulant sur et dans le sens de l'itinéraire du rallye.



RONDE DE SAINTE SUZANNE

La bonne observation de ces prescriptions sera vérifiée par des juges de fait et toute infraction fera l'objet d'une pénalité pouvant aller jusqu'à l'exclusion.

4.3.2.3p. Dans chaque parc d'assistance il est demandé aux concurrents

- De tenir à proximité immédiate et de **manière visible** de l'emplacement de chaque voiture de course, un extincteur pour foyer A, B et C d'une capacité minimale de 5 Kg, ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de deux ans.

- De disposer sous chaque voiture de course une bâche étanche de (3x5 mètres minimum) et résistante aux hydrocarbures d'une surface au moins égale à celle de la voiture.

- De prendre en charge l'enlèvement des déchets au plus tard lorsqu'ils quittent le parc d'assistance.

La pénalité pour défaut d'extincteur et/ou de bâche dans le parc est de : 200€.

Le montant de la pénalité est conservé par l'organisateur.

4.4p Procédure de pesée des voitures – Conforme au règlement standard F.F.S.A

4.6p Plaques d'immatriculation - Conforme au règlement standard F.F.S.A

Article 5p – Publicité

La publicité collective obligatoire, sera précisée par additif et sera apposée sur les panneaux de compétition (Portières droite et gauche).

La publicité facultative éventuelle, sera précisée par additif et sera apposée sur les bandeaux de pare-brise.

Article 6 – Sites et infrastructures

6.1p. Description

La RONDE DE SAINTE SUZANNE représente un parcours de 114 km. En 1 étape et 3 sections. Elle comporte 6 épreuves spéciales d'une longueur totale de 38,700 km.

Les épreuves spéciales sont :

1ère Etape

ES 1/3/5: La Renaissance– 8 Km

ES 2/4/6: Dioré – 4,9 Km

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe « Itinéraire ».

6.2p. Reconnaissances Conforme au règlement standard F.F.S.A

6.2.1p

Dans tous les rallyes asphalte, dans le but de limiter les nuisances, les concurrents et équipages auront l'obligation de respecter au cours des reconnaissances le code de la route (notamment la vitesse et le bruit) les prescriptions et interdictions suivantes :

- Le nombre de passages en reconnaissances et de **trois** au maximum en deux sessions.

- Tout retour en arrière, tout fractionnement et/ou bouclage en cours de reconnaissance des épreuves spéciales est interdit.

- Tout accès à une épreuve spéciale devra se faire obligatoirement par son départ.

6.2.2p. Voitures

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

6.2.4p

Des contrôles seront effectués : La méthode est libre, ils pourront se faire soit au départ des E.S et dans tous autres lieux entre les points de départ et arrivée des E.S.

Tout concurrent (Pilote, Copilote) rencontré par les équipes de contrôle sur une partie quelconque du parcours hors période prévue, ou effectuant plus de trois passages sur toute ou partie d'une E.S, ou n'ayant pas remis **sa fiche de reconnaissance lors de la vérification administrative**, fera l'objet des sanctions prévues à la réglementation générale édictée par la F.F.S.A.



RONDE DE SAINTE SUZANNE

6.2.5p. Durée

Les reconnaissances individuelles et hors périodes prévues sont interdites. Elles seront réglementées de la manière suivante :

Chaque équipage devra autogérer son carnet de la manière suivante :

- A chaque départ de reconnaissance, noter (1°) l'heure de départ
- A chaque arrivée de reconnaissance, noter (2°) l'heure d'arrivée et (3°) signer

Lors de contrôle par un commissaire sur n'importe quelle partie de la spéciale, si au moins un de ces trois principes (1-2-3) n'est pas respecté, le commissaire vous notifiera l'infraction et un rapport de l'organisateur sera remis à la direction de course le jour de la première réunion de collège.

Samedi 13 Février 2010 de 10h00 à 20h00 et Dimanche 14 Février 2010 de 10h00 à 20h00

ES 1/3/5: La Renaissance, ES 2/4/6: Dioré,

6.2.6p. Equipages

Chacun des membres des équipages devra fournir deux jeux de photos d'identité récentes et nettes.

Seuls les deux membres de l'équipage pourront être présents à bord de leur véhicule de reconnaissances.

Si l'un de membres de l'équipage ne pouvait pas participer aux reconnaissances, une demande de dérogation afin de le remplacer devra être faite auprès de l'organisateur du rallye.

6.2.7p. Pénalités

- Reconnaissances en dehors des jours et heures autorisés ou non respect du nombre maximum de passages ou présence à bord du véhicule au cours des reconnaissances d'un autre cahier de notes que celui fourni par l'organisateur du Rallye lorsque c'est le cas :
 - Départ refusé,
 - Amende identique à la valeur des droits d'engagement du rallye,
 - Demande de sanction disciplinaire auprès de la F.F.S.A.

Les trois pénalités sont cumulées.

- Autres infractions :
 - 1^{ère} infraction, selon la gravité :
 - 1 minute
 - ou 3 minutes
 - ou départ refusé
 - ou/et amende du montant de l'engagement
 - 2^{ème} infraction :
 - interdiction de prendre le départ,
 - demande de sanction à la F.F.S.A.
 - amende du double du montant de l'engagement

Les trois pénalités sont cumulées.

- Le montant des amendes est conservé par l'organisateur.

Ces pénalités seront infligées par le Collège des Commissaires Sportifs au cours de leur première réunion.

6.3p. Carnet de contrôle

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

6.4p. Circulation

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

Article 7 – Déroulement de l'épreuve

7.1p. Départ

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

7.2p. Dispositions générales relatives aux contrôles

7.2.11p. Conforme au règlement standard F.F.S.A.



RONDE DE SAINTE SUZANNE

7.3p. Contrôles de passage (C.P.) – Contrôles Horaires (C.H.) – Mise Hors Course

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

7.4p. Contrôles de Regroupement

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

7.5p. Epreuves Spéciales

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

7.6p. Parc Fermé

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

Article 8 – Pénalités – Réclamations – Appels

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

Article 9 – Classement

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

9.4p. Le classement intermédiaire de fin d'étape sera établi à l'issue de la dernière E.S courue ainsi que les éventuelles pénalités de la dernière section seront rajoutées.

9.5p. Il ne sera pas établi un classement « Challenge Promo ».

Article 10 – Prix et coupes

Il ne sera pas distribué de prix en espèces.

Des coupes seront remises aux vainqueurs des différents classements prévus à l'article 9.

La remise des prix se déroulera le **dimanche 21 Février 2010 à partir de 15h15** au **Sainte Suzanne**.

Attention: Les récompenses non retirées lors de la remise des prix resteront acquises à l'organisation.

La remise des prix se déroulera à l'issue de l'affichage officiel à **Sainte Suzanne** ou par additif le cas échéant.



RONDE DE SAINTE SUZANNE

Notes et observations : -----